



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance vie

Question écrite n° 8008

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions de versement des sommes dues au titre des contrats d'assurance-vie. Il arrive fréquemment que les délais légaux de versement ne soient pas respectés en raison du temps nécessaire à la constitution des dossiers. Cette situation est particulièrement préjudiciable aux bénéficiaires des contrats, et c'est pourquoi il lui demande les intentions de son ministère quant aux modalités de dédommagement qui pourraient être mises en place, par exemple des intérêts de retard.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8008

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4732